

**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION****DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 22 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

**Absents excusés :** GUILLOU Rémy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph.

**DELBU2025-04-021**

**Eau et assainissement : Convention de partenariat entre Bretagne Compétitivité et Guingamp-Paimpol Agglomération : ECOD'O 2024 et ECOD'O Pro 2025**

Au titre de notre engagement sur le programme ECODO'4 en 2024 et de notre participation au programme ECOD'O Pro 2025 permettant aux entreprises du territoire Guingamp-Paimpol Agglomération de bénéficier de diagnostics gratuits, deux conventions de partenariat doivent être conclues, pour 2024 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne et pour 2025 avec Bretagne Compétitivité.

Dans le cadre de notre engagement sur le programme ECOD'O 4 en 2024 et de notre participation au programme ECOD'O Pro 2025, qui permettra aux entreprises du territoire Guingamp-Paimpol Agglomération de continuer à bénéficier de diagnostics gratuits, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec la CCI pour 2024 et avec Bretagne Compétitivité pour 2025.

En contrepartie, une participation financière de 4 000 € TTC sera versée à la CCI Bretagne au titre du programme ECOD'O 4, ainsi qu'un montant identique pour le programme ECOD'O Pro 2025 versé à Bretagne Compétitivité.

**Considérant** les projets de convention tels que joints en annexes ;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt d'aider les professionnels de l'industrie et du tourisme de notre territoire à économiser l'eau ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Approuve les modalités de mise en œuvre des conventions ;
- Accepte les conditions financières ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

